

duit au château de Marigny, qui appartenait au sire de Cortenay, chef des dix-huit ou vingt voleurs, comme les appelle Athiaud, auteurs du guet-apens. Là le prisonnier « fut enserré entre quatre murailles entre une tour si étroite qu'il estoit contrainct de demeurer debout ou sur ses genoux. » Il était depuis trois jours enfermé dans cette dure prison, lorsqu'il résolut de s'évader. La chambre où il se trouvait donnait sur les fossés à une grande hauteur; il perce la muraille sans être entendu et comme dans la plupart des cas semblables, il se laisse glisser le long du mur, suspendu aux draps de son lit qu'il avait coupés en bandes et noués ensemble. Malgré une chute dangereuse et des poursuites incessantes, il arrive sain et sauf au mont Saint-Vincent, dans le Charolais, qu'occupait alors le seigneur de Gondras. « du party contre à celluy de l'Union (1). »

Quand il fut de retour à Lyon, ses aumônes acquittèrent la lettre de change que la Providence avait tirée sur lui, en le protégeant dans cet imminent péril et il paya au couvent la rançon dont sa fuite avait frustré ses ravisseurs.

Les Minimes et la chapelle du Saint-Esprit n'eurent pas une moindre part dans les largesses de son testament.

« Veut et ordonne ledict testateur que sa chappelle
« soit meublée d'ung calice d'argent et d'une platine du
« poids de quatre marcs et deux burettes, une croix, une
« paix, deux chandeliers d'argent à proportion si ja le
« dict testateur ne l'a faict; oultre ce, qu'elle soit meu-
« blée de deux chazubles l'une de velours rouge cra-
« moysi et l'autre de velours noir avec deux amictz et
« deux aubes et si le dict testateur l'avoit ja meublé veult

[1] Arch. dep. H. 367. Testament du sieur Hugues Athiaud.